

Bordereau standardisé de transmission des pièces des marchés publics

(textes de référence : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

Collectivité :

Intitulé du marché public :

Montant global HT du marché public :

Procédure :

Nombre de lots :

1	Bordereau standardisé de transmission des pièces
2	Rapport de présentation (facultatif en MAPA)
3	Délibération autorisant le représentant légal de la collectivité territoriale, du groupement au sens du CGCT ou de l'établissement à passer le marché ou décision du pouvoir adjudicateur
4	Avis d'appel à la concurrence (voir selon la procédure)
5	Règlement de consultation
6	Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
7	Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
8	Registre de dépôt des offres
9	Lettres de consultation
10	Rapport d'examen des candidatures
11	Procès-verbal de la CAO d'admission des candidatures
12	Rapport d'analyse des offres
13	Procès-verbal de la CAO (ou commission) de classement et d'attribution des offres
14	Lettre de rejet aux candidats évincés (article 106 du décret n°2016-360)
15	Acte d'engagement signé par les deux parties
16	Certificat de signature électronique (si transmis par voie dématérialisée)
17	DC1 et DC2 avec les attestations des entreprises attributaires ou des groupements
18	Bordereaux des prix unitaires
19	Décomposition du prix global et forfaitaire
20	Mémoire technique (s'il est une pièce constitutive du marché)
21	Autres pièces du marché (en cas de pièces non listées dans le présent bordereau, il convient de compléter la liste en les indiquant précisément)

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....